

Démarches administratives

Publication : dimanche 12 mars 2023 13:38

Affichages : 1729

Afin de faciliter vos démarches administratives auprès de l'ensemble des services publics, vous trouverez dans la liste ci-dessous pour chaque formalité, ses modalités, les adresses où s'informer et les documents à fournir.

Il vous permettra également de préparer vos démarches ou de les effectuer, pour certaines, par correspondance ou en ligne.

Pour toutes autres démarches ou pour connaître vos droits, consultez [le site officiel de l'administration française](#)

Attention aux sites non-officiels qui vous réclameront des paiements non justifiés. Les sites officiels de l'administration se terminent toujours par ".gouv.fr"

Parrainage civil

- Le retrait du dossier se fait directement dans votre mairie. [Plus d'infos](#)

Reconnaissance d'un enfant

- Les démarches pour reconnaître un enfant. [Plus d'infos](#)

Extrait de naissance

- Demande de copie intégrale ou d'extrait. [Plus d'infos](#)

Acte de mariage

- Demande de copie intégrale ou d'extrait. [Plus d'infos](#)

Acte de décès

- Demande de copie intégrale ou d'extrait. [Plus d'infos](#)

Carte Nationale d'Identité

La carte d'identité n'est plus délivrée par la mairie de Lissac

- [Démarches pour \(re\)faire sa Carte d'Identité](#)

Démarches administratives

Publication : dimanche 12 mars 2023 13:38

Affichages : 1729

- [Préremplir sa demande en ligne](#)
- Prise de rendez-vous en ligne : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

Passeport

- [Démarches pour \(re\)faire son passeport](#)
- [Préremplir sa demande en ligne](#)
- Prise de rendez-vous en ligne : <https://rendezvouspasseport.ants.gouv.fr/>

Recensement militaire

Garçons et filles fêtant leurs 16 ans dans l'année, sont invités à s'inscrire sur les listes de recensement militaire, dans le courant de leur mois d'anniversaire.

Pour ce faire, il faut se présenter à la Mairie, avec des copies :

- de la carte d'identité
- du livret de famille
- d'un justificatif de domicile

[Plus d'infos](#)

Il leur sera remis un certificat demandé lors de l'inscription au BAC et au permis de conduire.

Permis de conduire et carte grise

- [Tout savoir sur le permis de conduire](#)
- [Toutes les informations au sujet de la carte grise](#)

Mariage et PACS

- [Tout savoir sur le mariage](#)
- [En savoir plus sur le PACS](#)

Le retrait des dossiers se fait directement en Mairie.

Démarches administratives

Publication : dimanche 12 mars 2023 13:38

Affichages : 1729
